

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 7 FEVRIER 2012 2011 A 18 h 30
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Sous la présidence de Monsieur Claude LAROCHE, Maire.

Etaient présents : Claude LAROCHE, Christian SANSEIGNE, Nicolas LAROCHE, Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Charly NICOLLE , Olivier DELAITRE, Jérémy VENON, Cyril GAUTHERON.

Etaient absents : Sébastien AUFRERE, Romain BONNET

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SANSEIGNE

ORDRE DU JOUR :

- * 1 – Acceptation convention de mandat pour le remplacement des lampadaires
- * 2 – Contrat de maintenance CERIG
- * 3 – Adhésion de la commune de Vézannes au SIT
- * 4 – Inscriptions des travaux de la rue des Ardillats au budget 2012
- * 5 – Demande de subvention
- * 6 – Projet budget 2012
- * 7 - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint, propose un point supplémentaire à l'ordre du jour « inscription d'une facture en section d'investissement du budget du service des eaux », la proposition est acceptée à l'unanimité. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

1 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire informe l'assemblée que depuis 2008 l'accord a été donné au syndicat Intercommunal du Tonnerrois pour effectuer les travaux de remplacement des lampadaires d'éclairage public du village. Ces travaux non réalisés à ce jour ont fait l'objet d'une révision sur le terrain et réactualisation du projet, 36 lampadaires sont à remplacer et nouveaux points lumineux à installer.

L'avant-projet s'élève à 26 674,00 € TTC, la participation du SIET est de 10 400,00 € et la part à charge de la commune de 16 274,00 €

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer la convention de mandat avec le SIET.

Texte de la délibération n° 01/07/02/2012

Le Maire soumet à l'assemblée l'avant-projet chiffré par le Syndicat Intercommunal d'Energie du Tonnerrois, concernant le remplacement de 36 points lumineux plus pose de deux points lumineux (programme 2008 actualisé).

L'avant-projet révisé s'élève approximativement à 22 302,00 € H.T, soit 26 674,00 € T.T.C. Financé de la façon suivante :

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 07/02/2012

Participation du SIER : 10 400,00 €

Part de la commune : 16 274,00 €(montant approximatif, y compris les études)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide la réalisation des travaux

Accepte la convention de mandat concernant ces travaux et DONNE pouvoir au maire pour la signer.

2 – CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE

Le maire informe l'assemblée que suite au remplacement du matériel informatique fin septembre 2011, celui-ci bénéficie d'une garantie d'un an. La société CERIG informatique, fournisseur du matériel propose un contrat de maintenance matériel à effet du 1^{er} octobre 2012. Le conseil municipal considérant que le matériel précédent était couvert par un contrat de maintenance, décide de poursuivre ce service et donne pouvoir au maire pour le signer.

Texte de la délibération n° 02/07/02/2012

Le maire soumet à l'assemblée la proposition de contrat de maintenance pour le matériel informatique présentée par la société CERIG à effet du 1^{er} octobre 2012.

Le matériel informatique de la commune a été remplacé fin septembre 2011 et bénéficie d'une garantie jusqu'au 30 septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant que ce matériel a toujours bénéficié d'un contrat de maintenance, décide de poursuivre ce service et donne pouvoir au maire pour signer le contrat proposé avec effet au 1^{er} octobre 2012.

3 – INSCRIPTION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU BUDGET 2012

Le maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement d'une partie de la rue des Ardillats et les travaux de clôture de la station de pompage sont terminés et que les entreprises ont présenté leur facture. Ces travaux sont à régler en section d'investissement, les budgets 2012 « Principal et Service des Eaux » n'étant pas encore établis, afin de ne pas retarder leur paiement, le conseil municipal prend l'engagement d'inscrire ces dépenses en sections d'investissement des budgets 2012.

Texte de la délibération n° 03/07/02/201

Le maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement d'une partie de la rue des Ardillats et les travaux de clôture de la station de pompage sont terminés et que les entreprises ont présenté leur facture.

Ces travaux sont à régler en section d'investissement et afin de ne pas retarder leur paiement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Prend l'engagement d'inscrire ces dépenses en section d'investissement lors de l'établissement des budgets 2012

Donne pouvoir au maire pour régler les factures :

Sur le budget principal pour un montant de 17 487,91€

Sur le budget du service des eaux pour un montant de 7 941,44 €

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 07/02/2012

4 – SUBVENTION ECOLE MATERNELLE DE CHABLIS

Le maire présente à l'assemblée la demande annuelle de subvention de l'école maternelle de Chablis destinée à financer les sorties à l'extérieur, le montant proposé est de 20,00 €par élève, pour l'année scolaire 2011 – 2012, 10 enfants de la commune sont scolarisés.

Le conseil émet un avis favorable à la demande, les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

Texte de la délibération n° 04/07/02/20

Le Maire présente à l'assemblée la demande annuelle de subvention de l'école maternelle de Chablis pour financer les sorties des enfants. Dix enfants de la commune de Fleys y sont scolarisés pour l'année 2011 – 2012.

La subvention demandée est de 20,00 €par enfant, soit un montant total de 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Emet un avis favorable à la demande, dit que cette somme sera inscrite au budget 2011.

5 – ADHESION DE LA COMMUNE DE VEZANNES AU S.I.T

Le maire soumet à l'assemblée la délibération du comité syndical approuvant la demande d'adhésion de la commune de VEZANNES au S.I.T

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et si elle est acceptée, Monsieur le Président informe le comité syndical que cette délibération devra être notifiée au Maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque commune disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la délibération du comité syndical acceptant la demande d'adhésion de la commune de VEZANNES au S.I.T.

Texte de la délibération n° 05/07/02/2012

Le maire soumet à l'assemblée la délibération en date du 15 décembre 2011 du comité syndical approuvant la demande d'adhésion de la commune de Vézannes au S.I.T.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et si elle est acceptée, Monsieur le Président informe le comité syndical que cette délibération devra être notifiée au Maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque commune disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la délibération du comité syndical acceptant la demande d'adhésion de la commune de Vézannes au S.I.T.

6 – DIVERS

- Demande de subvention du C.F.A de la Noue, la commune n'ayant pas de jeune concerné, le conseil émet un avis négatif.
- Devis de l'entreprise MANSANTI T.P pour les travaux d'entretien de voirie à réaliser en 2012, le montant s'élève à la somme de 16 023,41 € TTC. Le conseil décide de demander une autre proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de questions à poser, le maire lève la séance à 20 heures 00.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 07/02/2012

Liste des délibérations prises : du numéro 01/07/02/2012 au 03/07/02/2012

Délibération n° 01/07/02/2012 : Travaux de remplacement des lampadaires d'éclairage public

Délibération n° 02/07/02/2012 : Contrat de maintenance matériel informatique

Délibération n° 03/07/02/2012 : Inscription de dépenses d'investissement au budget 2012

Délibération n° 04/07/02/2012 : Subvention Ecole maternelle de Chablis

Délibération n° 05/07/02/2012 : Adhésion de la commune de Vézannes au SIT

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
LAROCHE Claude	Maire		
SANSEIGNE Christian	1^{er} Adjoint		
AUFRERE Sébastien	2^{ème} Adjoint	Absent	
NICOLLE Charly	Conseiller Municipal		
COLLON Xavier	Conseiller Municipal		
LAROCHE Nicolas	Conseiller Municipal		
BONNET Romain	Conseiller Municipal	Absent	
DELAITRE Olivier	Conseiller Municipal		
AUFRERE Stéphane	Conseiller Municipal		
VENON Jérémy	Conseiller Municipal		
GAUTHERON Cyril	Conseiller Municipal		